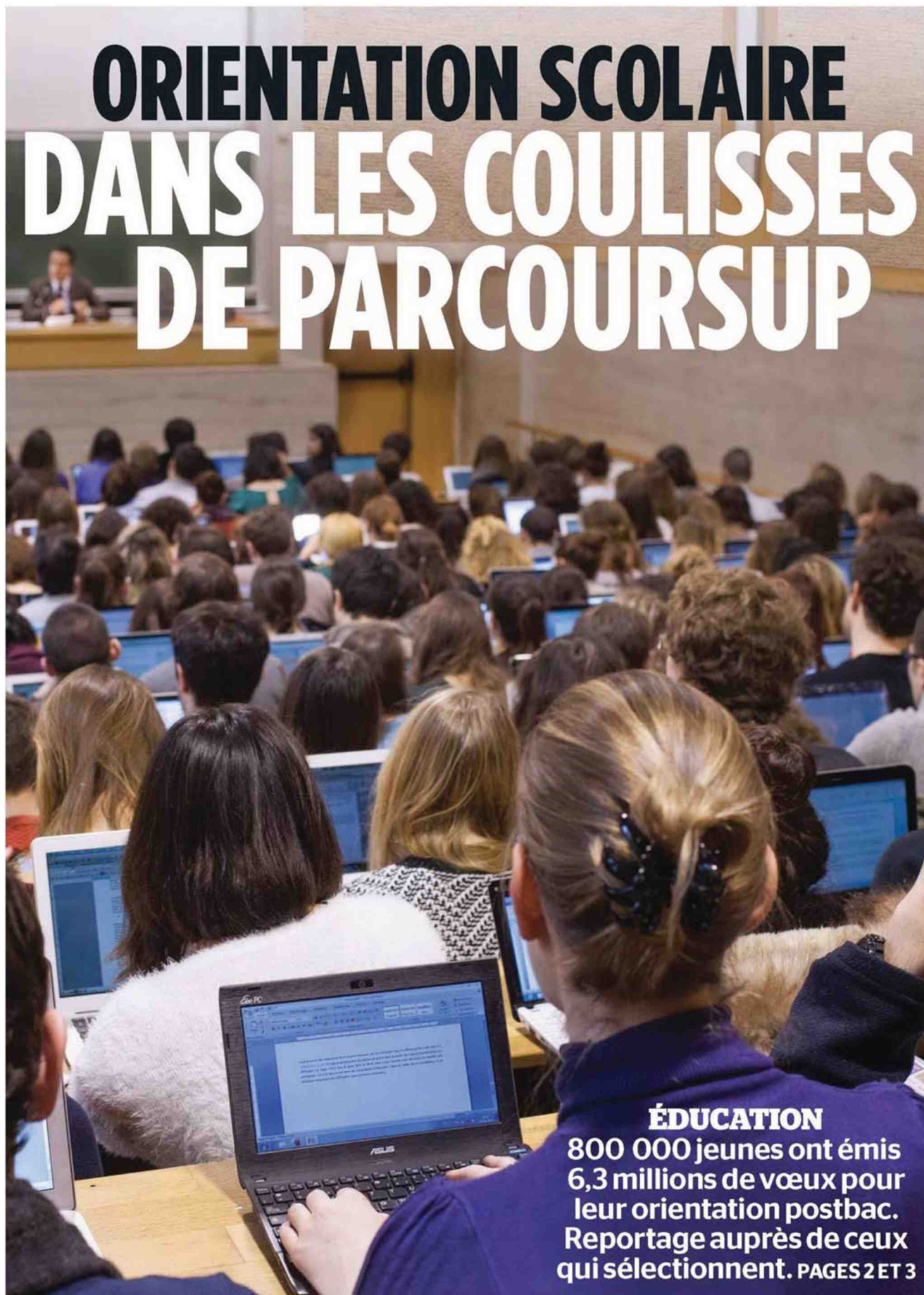


ORIENTATION SCOLAIRE DANS LES COULISSSES DE PARCOURSUP



ÉDUCATION
800 000 jeunes ont émis
6,3 millions de vœux pour
leur orientation postbac.
Reportage auprès de ceux
qui sélectionnent. PAGES 2 ET 3

Plongée dans la machine PARCOURSUP

810 957 inscrits
 dont 628 769
 élèves de terminale

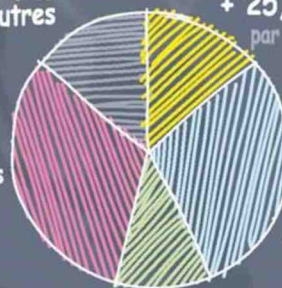
6,3 millions
 de vœux d'orientation
 soit, en moyenne,
7,7 vœux
 par candidat

Où les étudiants ont postulé

14 %
 Autres

DUT : 14 % du total des vœux
 (874 000 vœux exprimés cette année)
 + **25,9 %** de candidats
 par rapport à 2017

Licence : 32 %
 (2 millions de vœux)
 - **12,5 %** de candidats
 par rapport à 2017



BTS : 29 %
 (1,8 million de vœux)
 + **15,5 %** de candidats
 par rapport à 2017

CPGE (classe prépa) : 11 %
 (672 000 vœux)
 + **11 %** de candidats

13 000
 formations
 possibles

Parmi les licences,
 les filières qui drainent
 le plus de monde
 (Evolution par rapport à 2017)

Droit : 94 325 candidats (-18 %)
Psycho : 63 542 candidats (+2,1 %)
Staps : 55 667 candidats (-9,8 %)
PACES : 77 004 candidats (+2,1 %)



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

*Les facs classent
 actuellement
 les candidatures
 des futurs étudiants.
 Qui décide
 qui sera pris ?
 Comment gérer
 la pénurie de places ?
 D'un campus
 à l'autre, la règle
 du jeu change.*

DOSSIER RÉALISÉ PAR
 CHRISTEL BRIGAUDEAU

« **NOUS ALLONS REMETTRE** de l'humain dans le processus d'orientation », promettait Frédérique Vidal en novembre en dévoilant sa réforme du postbac. Six mois plus tard, l'humain est bien là : des ensei-

gnants se réunissent en ce moment dans tous les établissements pour classer par ordre de préférence quelque 6,3 millions de candidatures dans le supérieur, formulées par plus de 800 000 jeunes.

Ce chantier est une première. Auparavant, seuls les cursus sélectifs examinaient les dossiers des lycéens. A l'université, un algorithme (APB pour Admission post-bac) affectait les élèves automatiquement en fonction de leurs préférences. Mais en dernier recours, quand la demande excédait l'offre, la machine procédait à un tirage au sort.

ÉNORMES DISPARITÉS

APB est mort, mais pas l'informatique. Dans les facs, chaque commission a fabriqué son propre logiciel pour gérer le flux, sur la base des outils communs fournis par le ministère. Conséquence : une très humaine disparité de l'orientation post-bac, qui s'observe d'un bout à l'autre des campus. Ici, on ne jure que par l'excellence académique. Ailleurs, on scrute les lettres de motivation.

Dans d'autres lieux, on refuse de choisir. Même si elle se manifeste dans une minorité de facultés, l'opposition de principe à Parcoursup existe toujours. Plus d'une centaine d'équipes pédagogiques refusent de s'y plier, selon le collectif Sauvons l'université.

« Comment répartir des milliers de dossiers qui ont tous des moyennes quasi identiques ? Parcoursup donne une illusion d'objectivité mais son potentiel d'injustice est énorme », fait valoir Hervé Christofol, porte-parole du syndicat d'enseignants Snesup-FSU. Beaucoup d'autres professeurs voient au contraire dans la loi Vidal un moyen d'aider les jeunes à mieux s'orienter.

De son côté, le ministère lâche du lest. Les filières où le nombre de candidats est peu élevé ont gagné le droit depuis quelques jours de ne pas classer les dossiers (en clair, de ne pas appliquer Parcoursup à la lettre). L'important est que le système fonctionne : les lycéens attendent des réponses pour le 22 mai. « Ils se sont peu mobilisés contre Parcoursup jusqu'à présent, mais cela pourrait

changer s'ils se retrouvent nombreux sans affectation », glisse avec espoir un opposant à la réforme. Pour le gouvernement, ce scénario du pire est à éviter absolument. Alors le Premier ministre rassure : il vient de s'engager à créer de nouvelles places dans le supérieur, « là où ce sera nécessaire » en fonction des demandes, d'ici à la fin juin.

Il y a un cadre commun à respecter »

Les plus de 6 millions de candidatures dans l'enseignement supérieur seront-elles toutes examinées avant le 22 mai ?

JÉRÔME TEILLARD Nous sommes confiants. La première phase s'est bien déroulée : les lycéens ont rempli leurs vœux avec l'aide des enseignants. Et dans les universités, les équipes les examinent actuellement.

Dans plusieurs cursus, par exemple en droit, il y a moins de candidats que l'an dernier.

Y a-t-il eu de l'autocensure d'une partie des élèves, dissuadés par

les critères publiés pour chaque filière ?

Nous pensons au contraire que les choix se sont exprimés plus librement cette année. Parcoursup n'impose rien, et nous voyons pour la première fois les véritables vœux des lycéens. Le principe est la liberté de choix, en connaissance de cause : nous avons donné aux lycéens des éléments d'information pour l'orientation dont ils ne bénéficiaient pas jusqu'ici.

Pourquoi avoir demandé des lettres de motivation alors que la plupart ne seront pas lues par les jurys ?

Non seulement le « projet de formation motivé » sera lu (NDLR : une affirmation démentie par de nombreux enseignants et présidents d'université), mais il n'est pas conçu seulement pour éclairer le profil des candidats. C'est aussi un moyen concret pour qu'ils réfléchissent à leur projet d'études, dans un format court, 1 500 caractères maximum, qui reste accessible à tous.

Chaque filière classe les dossiers à sa manière. N'y a-t-il pas au final autant de Parcoursup que d'établissements ?

Non car il y a un cadre commun à respecter : une commission d'examen des vœux obligatoire, des « attendus » fixés nationalement pour chaque filière et un droit donné aux élèves de connaître les raisons du choix sur leur candidature.

Que pensez-vous du fait que certains cursus prennent en compte

le lycée d'origine du candidat ?

Cela n'est pas la philosophie de la réforme et ce n'est pas l'esprit avec lequel nous avons accompagné les établissements.

L'outil que nous avons conçu pour aider les établissements à gérer les candidatures ne donne d'ailleurs aucun bonus ou malus lié au lycée d'origine.



DR

Jérôme Teillard

CHEF DE PROJET,
 EN CHARGE
 DE PARCOURSUP
 AU MINISTÈRE
 DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR



RABON



Cinquante nuances de sélection

LE LYCÉE D'ORIGINE COMPTE

- Université Paris-Descartes. Paces (études de santé)
- 13 000 dossiers
- 1 450 places disponibles

Une majorité des lycéens d'Ile-de-France qui se rêvent en blouse blanche ont tenté leur chance à Paris-Descartes, star de la discipline. Pas question pour autant de les accueillir tous : « Ne serait-ce qu'en termes de mètres carrés, c'est impossible », tranche le président de la fac, Frédéric Dardel. Le classement, par les enseignants de médecine, était « presque fini » en fin de semaine.

Leur sélection a pris en compte les notes mais aussi... le taux moyen de réussite au bac dans le lycée d'origine des candidats. Les jeunes issus de pépinières à élite qui caracolent à 100 % se verront ainsi gratifiés d'un bonus.

Un critère très contesté tant il risque d'accentuer les inégalités sociales entre les étudiants. Frédéric Dardel s'en défend, assurant qu'il ne cherche qu'à « compenser le fait que les établissements ne notent pas tous avec la même exigence ». Preuve de sa bonne foi, ajoutait-il, un coup de pouce sera aussi accordé aux élèves d'établissements défavorisés partenaires de l'université. Cette année, six lycées de la couronne parisienne sont concernés.

UN LOGICIEL MAISON BASÉ SUR LES NOTES

- Université Paris-Descartes. Ecogestion
- 12 000 dossiers
- 240 places disponibles

Dans cette discipline où la statistique est reine, les professeurs ont inventé leur propre logiciel pour classer les candidats. Ils ont comparé les résultats aux partiels de leurs élèves actuels de licence avec les moyennes que ces derniers obtenaient l'an dernier quand ils étaient encore

lycéens. Sur cette base, ils ont concocté un savant « modèle prédictif » de réussite, essentiellement basé sur les notes.

Mais les lettres de motivation ont aussi été épluchées, avec quelques surprises au tournant. Ainsi de cette candidate qui vante les mérites incomparables de la faculté d'Orsay... dans sa lettre à Paris-Descartes. « Une erreur de copier-coller », suppose le président de la fac qui songe à lancer une collection de « perles de Parcoursup ».

LE PRÉSIDENT DE LA FAC S'Y COLLE

- Université Paris-Descartes. Sciences de l'éducation
- 3 000 dossiers
- 80 places disponibles

Dans ce département qui forme les futurs professeurs des écoles, les enseignants ont refusé de constituer une commission chargée de trier les dossiers. Une procédure contraire, selon eux, aux principes de l'université censée accueillir tous les bacheliers. Résultat : c'est le président de l'université, responsable de l'application de la loi, qui s'y colle avec deux adjoints. Frédéric Dardel a commencé à élaguer, à grands coups de tableau Excel, éliminant d'office « ceux qui ont moins de 7/20 de moyenne en français, en histoire-géo et en anglais, et qui n'ont suivi aucun cours ou option scientifique en 1^{re} ». Plus de 2 000 dossiers sont ainsi tombés droit dans la poubelle. Sur les 900 restant, seuls 250 émanent des académies de recrutement de la fac, Paris et Versailles. « Je regarderai attentivement ces 250 dossiers-là », promet le président.

EN SPORT, LA MÊME RÈGLE DU JEU

- Université Paris-Est-Créteil Staps (sports)
- 6 000 dossiers

- 300 places réparties sur deux sites à Créteil et Sénart

Staps est un cursus très couru : c'est dans les études de sport qu'a dû être instauré, ces dernières années, un tirage au sort, faute, jusque-là, de critère légal pour départager les jeunes trop nombreux sur la ligne de départ. La réforme Vidal, qui autorise le tri des étudiants sur des critères scolaires, a sifflé la fin de l'aléatoire. Les Staps de toute la France se sont accordées sur quatre critères : les notes en sciences, les notes dans les matières littéraires, les résultats sportifs et l'engagement citoyen ou associatif. « Un sportif de haut niveau aura le même bonus qu'un scientifique avec 18/20 de moyenne en maths ou qu'un jeune pompier volontaire », détaille Didier Delignières, le doyen des facultés de Staps.

Un barème contesté, « mais qui a le mérite de rendre la situation bien plus juste », estime Thierry Maquet, le directeur de la filière à l'université de Créteil. Dans son UFR, une quinzaine de profs se sont attelés à l'examen des 6 000 dossiers. Un exercice moins fastidieux qu'attendu : les candidats sont « trois fois moins nombreux » que l'an dernier. Un effet, suppose Thierry Maquet, « de la meilleure information des jeunes sur le contenu de la formation ».

Une partie pourrait s'être reportée sur le brevet professionnel jeunesse et sport, un diplôme de niveau bac moins exigeant, qui forme des animateurs.

TOUT LE MONDE 1^{er} EX AEQUO

- Rouen (Seine-Maritime). Licence de sciences physiques
- 350 dossiers
- 200 places disponibles

A l'université de Rouen, où la contestation contre la réforme Vidal a provoqué blocages et assemblées générales ces dernières semaines, « notre solution a été acceptée le jour où des élèves se sont mis à bloquer les locaux de la prési-



dence de l'université », relève avec gourmandise Pierre-Emmanuel Berche. Ce maître de conférences scientifique, syndiqué au Snesup-FSU, a refusé avec ses collègues de classer les 350 candidats à la licence de sciences physiques. La commission a préféré couronner tous les dossiers premiers ex aequo, sans les ouvrir ! Une manière d'empêcher l'entrée du loup de la sélection dans la bergerie universitaire. « Un principe de réalité aussi », argumente l'enseignant. « Quelle est l'utilité de trier des candidatures, là où on sait pertinemment qu'il y aura de la place pour tous ceux qui souhaitent venir ? »

Avec un peu moins de 2 chaises pour 3 postulants, le suspense n'est guère insoutenable : le jeu des désistements des jeunes reçus dans plusieurs formations exercera un écrémage naturel, et il y aura peut-être même des sièges vides dans l'amphi en septembre.

Mais, avant même que les faits ne confirment la tendance, « on peut d'ores et déjà rassurer les lycéens, se réjouit Pierre-Emmanuel Berche. On leur garantit la bienvenue dans notre licence quel que soit leur profil. Nous sommes contents d'avoir obtenu cette concession du ministère ». Il ajoute : « En quelque sorte, Parcoursup ne s'appliquera pas chez nous. »

L'enjeu, ici, est plutôt de pousser les murs : l'an dernier, il y avait en France deux fois moins de places en IUT que de candidats ayant classé cette filière comme leur premier choix.

Cette année, le gouvernement leur a accordé une enveloppe. Ainsi, dans celui de l'Allier, une deuxième classe va être créée dans le nouveau département d'Info.com. Il y aura 56 places au lieu de 28... pour 2 250 candidats !

La directrice, Cécile Charasse, en convient : « Une partie des élèves classés, c'est-à-dire ceux dont on estime qu'ils seraient en capacité de réussir chez nous, ne pourront pas être pris. »



PHILIPPE LAVIELLE

(PETIT) RAB DE PLACES

- IUT de l'Allier
- 6 800 dossiers
- 516 places à Montluçon, Moulins et Vichy

La population chute dans l'Allier... sauf dans son IUT : l'institut universitaire, qui dépend de la fac de Clermont-Ferrand, enregistre des candidatures en hausse de 34 %. Un mouvement en phase avec l'attrait massif au niveau national des élèves, y compris les plus brillants, pour ces filières initialement conçues comme la continuation des lycées technologiques. Dans ces cursus sélectifs, comme les BTS ou les classes prépas, la réforme Parcoursup ne change pas la sélection des dossiers : elle existait déjà au temps d'APB.

Paris (VI^e), hier. Frédéric Dardel, le président de l'Université Paris-Descartes, consulte les dossiers Parcoursup de la filière sciences de l'éducation. Les enseignants de ce département ont refusé de trier les dossiers de candidature.



Ce qui attend les bacheliers le 22 mai

LES ÉLÈVES DE TERMINALE ont peut-être marqué le 22 mai d'une croix sur leur agenda. Ce jour-là, ils recevront bien un mail, avec pour chacun de leur souhait quatre réponses possibles : « oui », « non », « oui mais » (l'élève n'est accepté que s'il accepte un module de remise à niveau), ou « en attente ». Les dossiers étant pour la plupart classés par notes, les plus brillants recevront tout de suite des propositions. Il leur faudra alors :

soit accepter la place, soit la réserver en attendant d'autres réponses, soit la lâcher pour permettre à d'autres d'en bénéficier. À l'inverse, les jeunes aux dossiers moins reluisants, ou qui ont candidaté à des cursus trop sélectifs, risquent de recevoir une angoissante série de « en attente ». Ces verdicts en suspens pourront se transformer en « oui » à mesure que d'autres lycéens mieux classés se désisteront. Si le nombre de

désistements est insuffisant, un candidat pourra rester « en attente » jusqu'à la rentrée.

Toutefois, à partir du 26 juin, au lendemain des écrits du bac, une phase complémentaire permettra à ces jeunes sans affectation de formuler de nouveaux vœux dans la liste des places encore vacantes. **Début juillet**, des commissions se réuniront dans chaque académie pour examiner les dossiers des laissés pour compte. Il leur sera proposé, assure l'Enseignement supérieur, un cursus le plus proche possible de celui qu'ils souhaitaient.